



LE GREENSCOPE #33

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable.

Au programme de cette édition :

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- La transposition de la CSRD en France
- La RED III : une directive majeure pour l'avancée de la transition énergétique en Europe

ACTUALITÉS

- Exclusion des énergies fossiles du label ISR
- Mise à jour du référentiel BREEAM V7
- Etyo sera présente au SIMI du 12 au 14 décembre à Paris
- L'Équipe Etyo Green Insight vous souhaite de joyeuses fêtes

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

La transposition de la CSRD en France



La France est le 1er pays à avoir transposé la Corporate Sustainable Reporting Directive ou CSRD ! Pour rappel, cette ordonnance vient remplacer la NFRD (Non-Financial Reporting Directive) avec sa Déclaration de Performance Extra-Financière.

Des précisions ont été apportées cette semaine :

- **Audit** : au-delà des traditionnels, Commissaires aux Comptes (CAC), les entreprises pourront également faire appel à des OTI (organisme tiers indépendant) accrédités par le Cofrac. Ces auditeurs seront formés par la H2A (Haute Autorité de l'Audit), anciennement H3C ou Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) qui aura également pour responsabilité de les contrôler.
- **Sanctions** :
 - **Non publication du rapport** : passible de 3750€ d'amende et injonction sous astreinte par un tiers possible, l'entreprise ne pourra plus répondre à la commande publique.
 - **En absence d'audit** : passible d'une amende de 30 000€ et d'une peine d'emprisonnement jusqu'à 2 ans.
 - **Obstruction à l'audit** : amende pouvant aller jusqu'à 75 000€ assorti d'une peine d'emprisonnement pouvant aller

jusqu'à 5 ans.

L'ordonnance entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

[Je découvre l'article complet](#)

La RED III : une directive majeure pour l'avancée de la transition énergétique en Europe



Découvrez la nouvelle directive de l'UE sur la transition énergétique. La Renewable Energy Directive (RED) III fixe des objectifs européens ambitieux, doublant la part d'énergies renouvelables à 42,5% d'ici 2030. Simplifiant les procédures administratives, elle entre en vigueur début janvier.

[Je découvre l'article complet](#)

ACTUALITÉS

Exclusion des énergies fossiles du label ISR



Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) est en France le premier label d'État permettant au grand public de choisir des supports d'épargne intégrant dans leur gestion des principes ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé en novembre 2023 de nouveaux critères d'exclusion dans la mise à jour du référentiel du label ISR.

Les fonds d'investissement possédant dans leur portefeuille des entreprises développant de nouveaux projets d'hydrocarbures ou exploitant du charbon ou des hydrocarbures non conventionnels ne pourront ainsi plus prétendre à l'obtention du label.

Cette nouvelle obligation **entre en vigueur le 1er mars 2024** pour les nouveaux fonds. Ceux déjà labellisés auront un an pour se conformer.

Mise à jour du référentiel BREEAM V7

La version 7 de **BREEAM (BRE Environmental Assessment Method)**, dont la publication est prévue à partir de l'été 2024, est la dernière mise à jour des méthodologies d'évaluation actuelles du **BRE (Building Research Establishment)**, qui se concentrera principalement sur l'actualisation des crédits carbone et énergie sur l'ensemble de la durée de vie du bâtiment, tout en alignant le référentiel à la taxinomie européenne.

Elle intégrera donc des critères plus rigoureux et des indicateurs actualisés pour évaluer les aspects environnementaux, sociaux et économiques des bâtiments. Elle favorisera la réduction des émissions de carbone et encouragera l'adoption de pratiques de construction circulaire.



Les référentiels concernés sont : **BREEAM NC** (constructions - neuves), le **BREEAM RFO** (rénovation), et le **BREEAM IN USE** (exploitation).

Les principales modifications apportées pour le référentiel BREEAM NC sont:

- De nouvelles fonctionnalités qui améliorent le suivi vers la décarbonation, à travers la section énergie et analyse de cycle de vie.
- La prise en compte de l'éclairage naturel et le potentiel d'éblouissement.
- L'intégration de l'impact carbone lié à la consommation d'eau.
- La possibilité d'établir des rapports sur les trajectoires du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM), afin d'aider les propriétaires et gestionnaires d'actifs à gérer le risque carbone lié à leur énergie d'exploitation.
- L'alignement sur la taxonomie de l'UE, à travers l'intégration des critères liés à l'atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci.

Etyo vous invite au SIMI du 12 au 14 décembre à Paris

Ne manquez pas l'occasion de rencontrer l'équipe Etyo du 12 au 14 décembre au Palais des Congrès pour l'édition 2023 du Salon de l'Immobilier d'Entreprise, stand D38.

Profitez de cette opportunité pour discuter avec nos équipes expertes d'Etyo et obtenir des réponses à tous vos besoins.

SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Paris | Palais des Congrès

12 au 14 décembre 2023

etyo

Retrouvez-nous sur le stand D38

s.iMi

Toute l'équipe d'Etyo Green Insight vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches. À l'année prochaine !



Etyo Green Insight
3, rue de Stockholm
75008 PARIS
contact@etyo.com



© 2023 ETYO Group